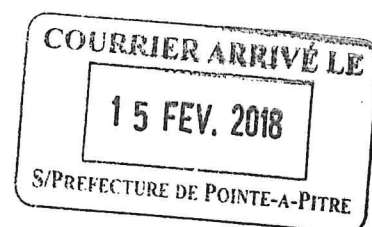




# Rapport relatif à la situation en matière de Développement Durable



## **Introduction :**

La production du Rapport Développement Durable, préalablement au vote du Budget Primitif, permet d'introduire la ligne de conduite de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) en matière de Développement Durable.

Sous l'impulsion de M. Jean-Pierre DUPONT, Président de la CARL et du Conseil Communautaire, la stratégie d'intervention communautaire fixe un cadre de référence pour l'action des services, et définit des objectifs largement inspirés par les principes du Développement Durable.

Dans le prolongement de ces politiques publiques, le Projet de Territoire « Riviera du Levant 21 » intègre ces valeurs d'amélioration continue et éco-citoyennes.

C'est ainsi que les projets portés par la CARL démontrent l'engagement volontariste d'un établissement public qui veut tendre vers l'exemplarité en matière de Développement Durable, au travers notamment :

- De la définition d'une stratégie de gestion vers les énergies renouvelables,
- Du lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2018,
- D'un programme de rénovation et de construction intégrant les notions de Haute Qualité Environnementale (HQE) et de Performances énergétiques des Bâtiments (BBC, HPE).
- Du dispositif « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)
- D'une gestion moderne de la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Enfin, la CARL s'est inscrite, dès sa constitution, dans une logique de collaboration avec des institutions (ADEME), des organismes d'Etat (DEAL, ONF, Conservatoire du Littoral). Cette coopération territoriale se poursuit également avec d'autres collectivités, dont la Région Guadeloupe, Cap Excellence et la CANGT avec lesquelles la CARL partagent les mêmes projets et préoccupations : Projet de Plan de Paysage des Grands Fonds, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), la mise en œuvre d'une unité de traitement des déchets.

## **Préambule**

Dès sa création, la CARL s'est engagé dans une dynamique volontariste de développement durable. Ce rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2017, conformément au décret de 2011 prévoyant son élaboration pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, est l'occasion de rendre compte de cette mobilisation au service du territoire.

Chacune des politiques internes ou externes doit être évaluée suivant les 5 finalités du développement durable (DD), mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.**
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.**
- **Épanouissement de tous les êtres humains.**
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.**
- **Dynamique de développement en suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Afin de mesurer la contribution aux 5 finalités du Développement Durable (DD) des actions engagées en 2017, le Rapport Développement Durable vise à :

- Montrer la cohérence de la politique, des programmes et actions entreprises par la CARL au regard du développement durable,
- Mettre en perspective les orientations stratégiques retenues pour les années à venir, et notamment celles proposées dans la maquette budgétaire,

Pour ce faire, ce rapport se découpe en quatre parties :

- La présentation du Territoire de la CARL et de l'engagement de la CARL en matière de développement durable;
- Le bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ;
- Le bilan des actions conduites en interne au titre de l'exemplarité institutionnelle de la CARL ;
- Les perspectives 2018.

## SOMMAIRE

1. Le Territoire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » et l'institution CARL	5
2. La politique territoriale de la CARL	6
2.1 Projet de territoire « Riviera du Levant 21 »	6
2.2 Politique de développement économique et touristique	7
2.3 Politique de développement social	7
2.4 Déplacements sur le territoire	7
2.5 Gestion des déchets : prévention, tri sélectif, collecte, traitement	8
2.6 Maîtrise de la consommation énergétique et lutte contre la vulnérabilité du territoire au changement climatique	8
2.7 LE TEPCV :	9
2.7.1 La rénovation de l'éclairage public :	9
2.7.2 Le développement de la mobilité décarbonée:	10
2.7.3 La préservation de la biodiversité :	10
2.8 Aménagement & construction de haute qualité environnementale au service des communes	10
2.9 Usage des technologies numériques	11
3. L'exemplarité au cœur des services de la CARL	12
1.1 Mieux acheter	12
1.2 Mieux consommer	12
4. Les perspectives pour 2018 et après	13
1.1 Améliorer la gestion des déchets	13
1.2 Des actions permettant de poursuivre la feuille de route de la Carl pour le développement durable	13

## **1. Le Territoire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » et l'institution CARL**

### **La CARL : un territoire guadeloupéen**

Archipel de taille modeste – environ 1700 km<sup>2</sup> - avec une population de l'ordre de 402 000 habitants, la Guadeloupe est située géographiquement dans la Caraïbe, au sein duquel elle présente l'un des meilleurs Indice de Développement Humain (IDH).

Territoire aux paysages variés, les îles de Guadeloupe bénéficient d'un climat tropical et d'une riche biodiversité, tout en présentant des risques naturels non-négligeables.

Au cœur de ce territoire insulaire, la **Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » (CARL)** est constitué de 4 communes : Désirade, île située à l'est de la Guadeloupe, Le Gosier, Sainte-Anne et Saint-François.

Avec son parc hôtelier, ses attractions touristiques, ses zones résidentielles, et ses zones commerciales et d'activités, la CARL représente un poids considérable dans la vie et l'économie guadeloupéennes.

---

## **2. La politique territoriale de la CARL**

### **2.1 Projet de territoire « Riviera du Levant 21 »**

Le projet de territoire « Riviera du Levant 21 » établit une stratégie communautaire qui aborde les enjeux du 21ème siècle, au travers d'une approche intégrée des politiques locales abordant les 4 dimensions du développement durable

Les quatre piliers de « Riviera du Levant 21 » sont présentés ci-dessous :

#### **1) Un territoire préservé et à forte identité**

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Eau et assainissement
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

- Aménagement de l'espace
  - Mobilité
- 2) **Une destination touristique renouvelée et un territoire d'activités**
- Développement touristique
  - Développement économique
- 3) **Un bassin de vie dynamique et une communauté solidaire**
- Politique de la ville
  - Équilibre social de l'habitat
  - Action sociale d'intérêt communautaire
  - Animation et équipements culturels d'intérêt communautaire
  - Animation et équipements sportif d'intérêt communautaire
- 4) **Une gouvernance locale renforcée à la faveur d'une approche consolidée du bloc communal (communes, CARL)**

## 2.2 Politique de développement économique et touristique

Afin de répondre aux cinq finalités du développement durable dans la politique de développement économique du territoire de la CARL, les porteurs de projets publics et privés sont accompagnés par la CARL.

Les critères retenus par la CARL dans l'analyse des projets sont les suivants :

- Gérer durablement les ressources naturelles,
- Optimiser l'organisation des structures,
- Équilibrer les flux entre le monde urbain et le monde rural,
- Développer les réseaux et les circuits touristiques.

Les projets de rénovation et d'aménagement de sites, d'espaces naturels, et les programmes de rénovation urbaine, tiennent compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, ainsi que la protection du milieu et des espèces.

## 2.3 Politique de développement social

L'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville sont deux compétences obligatoires de la CARL. A travers ces compétences, la CARL a pour ambition de renforcer la cohésion sociale sur son territoire en menant des actions en partenariat avec les 4 villes membres de l'agglomération.

Des actions sont programmées en direction de différents publics sur l'axe de la prévention des situations sociales problématiques.

Afin de renforcer l'action menée par la CARL et de mieux identifier et connaître les besoins de la population de la CARL en matière de développement social, un diagnostic territorial et prospectif du développement social pourra être mené selon les 3 thématiques suivantes :

- La santé et le bien-être de la population,
- La solidarité familiale et sociale,
- L'intégration des personnes à mobilité réduite

- L'emploi.

## **2.4 Déplacements sur le territoire**

Dans le cadre de l'organisation des déplacements sur son territoire, la CARL a la volonté d'apporter aux usagers, et touristes, un service de qualité dans un cadre sécurisant et adapté. Elle s'est donc inscrite dans une démarche d'amélioration qui se traduit par différents types d'actions au niveau des déplacements urbains et du réseau de transport entre les communes membres : aménagements de parcs de stationnement visant à favoriser le co-voiturage, mise en place de voiries adaptées aux modes de déplacement alternatifs, voitures électriques, ... A ce titre, la CARL bénéficie du label « Territoire à Energie Positive et de Croissance Verte et se dotera en 2018 d'une flotte de 6 véhicules électriques.

## **2.5 Gestion des déchets : prévention, tri sélectif, collecte, traitement**

La gestion de déchets est une problématique majeure en Guadeloupe et particulièrement pour la CARL, au regard de son insularité de la Désirade, ce qui complexifie la structuration de filières de collecte et de traitement

La CARL, au travers de sa compétence «collecte et traitement de déchets ménagers et assimilés» a pour ambition de :

- Optimiser ses procédés de collecte, tri, réduction à la source, traitement et valorisation des déchets.
- Mettre en place une unité de traitement des déchets sur le territoire de la CARL.

Différentes actions sont menées autour des axes de travail suivants :

- Prévention et réduction de la quantité de déchets nocifs,
- Elaboration d'un Programme Local de Prévention Déchets (PLPD),
- Promotion du tri des déchets à la source,
- Valorisation des déchets par recyclage ou production d'énergie.

## **2.6 Maîtrise de la consommation énergétique et lutte contre la vulnérabilité du territoire au changement climatique**

Avec les Grands Fonds et les zones littorales, fortement exposé aux aléas naturels, la CARL est vulnérable aux effets attendus du changement climatique.

En application de la loi du 22 juillet 2015, relative à la transition énergétique, la CARL a lancé depuis janvier 2016 une mission Energie Climat, dont le plan d'action se définit comme suit :

- 1) Diagnostic Energie et Emissions de gaz à effet de serre
- 2) Définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, volet adaptation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- 3) Elaboration du PCAET
- 4) Etude du potentiel en énergies renouvelables
- 5) Promotion des modes de déplacement doux, alternatifs à la voiture
- 6) Formation interne des élus et agents de la CARL et des communes membres/  
Sensibilisation des usagers du territoire de la CARL

Le PCAET précisera les actions en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux effets du changement climatique. Le plan d'action de la CARL vise à contribuer aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la Mer, à appliquer la loi du 22 juillet 2015, relative transition énergétique et s'inscrit dans les ambitions du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE). La CARL pourra contribuer de manière notable à l'augmentation de la part d'Energies Renouvelables (EnR) dans le mix électrique, par la production photovoltaïque sur le siège de la CARL.

## **2.7 LE TEPCV :**

Souhaitant s'inscrire dans la dynamique des territoires d'excellence en matière de transition énergétique et écologique, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) a répondu avec enthousiasme et succès à l'appel à initiatives « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer sous l'impulsion de Ségolène ROYAL.

Consciente de la forte vulnérabilité de son territoire face aux menaces climatiques, la CARL a proposé un programme d'actions, d'un montant prévisionnel de 840 000 euros, contribuant à répondre aux enjeux de rénovation de l'éclairage public, au développement de la mobilité décarbonée et à la préservation de la biodiversité.

### **2.7.1 La rénovation de l'éclairage public :**

La Carl souhaite montrer l'exemple sur cette thématique. L'ensemble de ses espaces publics seront donc audités afin de réduire la pollution lumineuse, et d'optimiser la consommation énergétique des installations de ses communes membres.

### **2.7.2 Le développement de la mobilité décarbonée:**

La mobilité décarbonnée est un axe fort dans sa politique de transport. Déjà présente au niveau du SMT Syndicat Mixte des Transports, la présence d'un bus électrique vient confirmer cette volonté affichée.

Dans le cadre du TEPCV, les agents de la collectivité pourront utiliser 6 véhicules électriques réduisant ainsi l'empreinte énergétique des activités des services. Ces véhicules seront alimentés par de l'énergie verte issue de panneaux photovoltaïques.

### **2.7.3 La préservation de la biodiversité :**

Décrite comme action n°3 du TEPCV, la préservation de la biodiversité se décline sur trois axes :

- Axe 1 : La modernisation de 4 parcours sportifs communautaires à travers l'ajout d'équipements sportifs producteurs d'énergie et la mise en place d'un aménagement paysager de qualité favorable au retour des pollinisateurs



- Axe 2 : La création de 4 murs végétalisés dans les centres bourgs à travers la mise en place de jardins verticaux sur les façades d'immeubles en centre-bourg
- Axe 3 : L'aménagement de sentiers et traces communautaires à travers, d'une part, la mise en place de bornes d'information équipées de QR code mettant en valeur le patrimoine naturel et les pollinisateurs locaux et, d'autre part, la mise en place d'un aménagement paysager de qualité et favorable au retour des pollinisateurs.

## **2.8 Aménagement & construction de haute qualité environnementale au service des communes**

La Guadeloupe s'est dotée depuis quelques années d'une réglementation thermique du bâtiment spécifiquement adaptée au territoire. Cette réglementation vient renforcer les exigences en matière de construction de bâtiments neufs ou de rénovations.

La CARL souhaite affirmer sa volonté de limiter l'empreinte environnementale des projets de construction et d'aménagement. Pour ce faire, plusieurs référentiels sont ainsi utilisés, tels :

- La construction Haute Qualité Environnementale (HQE), démarche qualité qui vise un meilleur confort dans la construction et l'usage du bâti. Cette démarche est basée sur une approche du « coût global » (financier et environnemental) d'un projet, de sa conception à sa fin de vie, en comprenant l'entretien et l'usage du bâtiment.
- L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) permet d'intégrer les préoccupations environnementales et énergétiques dans tout projet d'urbanisme, qu'il s'agisse de planification ou d'urbanisme opérationnel (élaboration ou révision de documents de planification, aménagement de ZAC, rénovation de quartiers...). Cette démarche repose sur la concertation avec les parties prenantes du projet.

Ainsi l'ensemble des projets qui seront lancés par la CARL feront l'objet d'une optimisation des performances en matière de consommation d'énergie, d'eau mais aussi en matière de confort pour les occupants.

Une charte chantier vert, visant à limiter les nuisances sonores, ainsi que les poussières, et à organiser le tri des déchets durant les travaux, est désormais généralisée dans les projets de construction.

## **2.9 Usage des technologies numériques**

Le déploiement du plan numérique « Riviera 3.0 » sur le territoire de la CARL, s'inscrit également dans une dynamique de développement durable, en privilégiant notamment la dématérialisation des échanges, la réduction des déplacements et en tant que vecteur de communication encourage la cohésion sociale et les relations intergénérationnelles.

### 3. L'exemplarité au cœur des services de la CARL

#### 3.1 Mieux acheter

L'engagement de la CARL dans une politique de gestion durable se traduira également par une mise en cohérence des achats avec les problématiques économiques, sociales et environnementales. La réflexion portée en ce sens par les différentes directions et services concernés a pour but :

- D'optimiser notamment la gestion et plus particulièrement l'exploitation actuelle et future du patrimoine (pérennisation de la qualité des biens par un choix de produits durables, par un investissement dans les prestations de maintenance. En 2017, le lancement d'une maintenance systématique des climatiseurs, démontre la volonté de la CARL de réduire de pérenniser le matériel, mais aussi de préserver la performance des matériels consommateurs d'énergie électrique.
- De faire valoir la dignité humaine et le rapport avec le bien-être au travail au travers de clauses sociales, mais également de conditions de travail des salariés.

Les marchés émis par la CARL se veulent exemplaires. Des clauses dans les critères de jugements ont été insérées afin que les entreprises s'engagent dans le développement durable. Avant de lancer une procédure d'achat, **une réflexion « durable »** est menée pour évaluer au mieux le besoin, mais aussi le taux de recyclabilité des produits.

A titre d'exemple, **le choix des couleurs des nouveaux bacs roulants a été guidé par leur capacité à être recyclés.**

#### 3.2 Mieux consommer

La CARL s'engage dans l'exemplarité à travers la réduction de ses coûts de fonctionnement en impliquant ses agents dans la démarche. Ainsi, des sensibilisations et aménagements sont organisés dans un objectif global de gestion des déchets :

- Limitation et tri de la consommation de papier
- Limitation de la consommation de gobelets et bouteilles en plastique par l'utilisation de mugs et de carafes en terre cuite dans les salles de réunion.

Parallèlement, d'autres aspects sont pris en compte :

- Utilisation rationnelle de la climatisation
- Optimisation des consommations d'eau potable
- Robinets et chasses d'eau.

Le patrimoine de la CARL fera l'objet d'un suivi régulier. Les consommations d'eau et d'électricité seront scrutées et l'augmentation de la part d'Energies Renouvelables (EnR) dans le mix électrique, par la production photovoltaïque au niveau du futur siège de la CARL viendront témoigner de cette volonté du « mieux consommer ».

## 4. Les perspectives pour 2018 et après

### 4.1 Améliorer la gestion des déchets

La Carl se positionne sur quatre axes majeurs d'amélioration :

- Prévention de la production de déchets
- Réduction du volume des déchets enfouis
- Augmentation du taux de valorisation des déchets et notamment des emballages
- Maîtrise des coûts financiers liés à la collecte et au traitement, en parallèle d'un objectif de réduction de GES.

### 4.2 Des actions permettant de poursuivre la feuille de route de la Carl pour le développement durable

- Les travaux de modernisation des déchèteries, et les études pour la construction d'une déchèterie à Gosier :

Ces équipements sont des outils incontournables en vue d'une gestion moderne des déchets. Eu égard de leur fréquentation, de l'avènement de nouvelles filières, des travaux de modernisation s'avèrent être nécessaires. Au-delà des aspects législatifs, l'objectif est d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés et de proposer de meilleures conditions de travail aux salariés.

- La mise à disposition de poubelles de tri et collecte des déchets recyclables en porte à porte :

Dans le cadre de sa politique de modernisation et d'optimisation du service de collecte des déchets, la CARL a opté pour une stratégie à double effet. Elle entend poursuivre sa politique de collecte en apport volontaire (Déchèteries communautaires et Bornes d'Apport Volontaire) et souhaite aller plus loin en proposant aux administrés une collecte en porte à porte des emballages ménagers et assimilés. L'objectif final est de valoriser le maximum d'emballages ménagers issus du territoire et donc de limiter ainsi l'enfouissement.

- La réalisation d'un quai de transfert à Sainte-Anne :

Sa construction sera synonyme de diminution financière du poste transport, mais également du bilan carbone du territoire avec moins de rotations de camions.

- La poursuite des études sur la réalisation d'une unité de traitement :

En application de sa stratégie en matière de collecte de déchets ménagers et assimilés, la CARL poursuit ses investigations en vue de définir un scénario pour le traitement de ses Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) cohérent et innovant sur son territoire.

- La mise œuvre des actions du Projet Territoire à Energie Positive (TEPCV) :

Ces actions s'articulent autour de trois axes forts :

- Rénovation de l'éclairage public,
- Développement de la mobilité électrique,
- Préservation de la biodiversité.

- La mise œuvre des actions du Projet de Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

### Liste des sigles

Sigles	Signification
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEU	Approche Environnementale de l'Urbanisme
ARACT	Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ATEnEE	Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique
CARL	Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant »
CET	Centre d'Enfouissement Technique
DD	Développement Durable
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
EnR	Energie Renouvelable
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
GES	Gaz à Effet de Serre
HQE	Haute Qualité Environnementale
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PLPD	Programme Local de Prévention Déchets
PMR	Personne à Mobilité Réduite
RSO	Responsabilité Sociétale des Organisations
SRCAE	Schéma Régional Climat, Air, Energie
ZAE	Zone d'Activité Economique

